



# PAIEMENT DES CHARGES LOCATIVES

Par **Partner**, le **25/01/2014** à **15:04**

Bonjour

Mi-octobre 2013 j'ai reçu une régularisation de charges locatives couvrant la période du 1/10/2008 au 30/09/09.

Je me suis acquitté de la somme.

Aujourd'hui, 25 janvier 2014, je reçois un nouvel avis de régulation pour la période du 01/10/09 au 01/06/10.

Je pensais que l'envoi d'avis de régularisation de charge était annuel donc que 12 mois séparaient les échéanciers.

Puis-je avoir une réponse sur ce cas

Merci

Par **JEAN S**, le **25/01/2014** à **15:12**

Vu qu'il s'agit de régularisation de charges passées , l'ensemble aurait pu être demandé en une fois.

Vous avez la possibilité de demander des facilités de paiement